

# ADS - POLICIERS ADJOINTS



## RENFORTS FRONTIÈRES... C'EST NON !

Sur instructions Ministérielles, le contrôle aux frontières a été renforcé. Depuis quelques jours et pour une durée indéterminée, les effectifs D.C.P.A.F, sont déployés en renfort, aux frontières du territoire.

**UNITÉ SGP POLICE rappelle que le déploiement de contractuels en C.D.D. hors zone d'affectation n'est pas réglementaire.**



- Article 33-1 du décret 83-86 du 17 janvier 1983 : Seuls les contractuels en C.D.I. peuvent, sur la base du volontariat être mis à disposition.
- Circulaire du 2 janvier 2020 : Emploi des ADS : « le déroulement doit principalement intervenir dans un cadre départemental »
- Article 133-22 du REGPN : Le recrutement des Adjointes de Sécurité comme le déroulement de leur contrat intervient dans un cadre départemental

**UNITÉ SGP POLICE EXIGE LE RESPECT DES TEXTES EN VIGUEUR**



**100%**

**Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS**

17-11-2020